



ÉTUDE DE CAS DANS LES YVELINES UNE ÉTUDE DE ZONE EN VALLÉE DE SEINE

Légende

- Domaine
- Zone d'étude retenue

Flacey-sur-Seine A13



Gargenville - La clémenterie



Gargenville berges de Seine



Les Mureaux



par Jean-Claude PARISOT
Collectif Boucle de Montesson
et Anne STERVINOU
Chargée de mission au SPI Vallée de Seine

Dans les Yvelines, un territoire a fait l'objet d'un suivi particulier : la vallée de Seine, entre Verneuil-sur-Seine et Rosny-sur-Seine. La zone d'étude comprend 28 communes, et une population de 200 000 habitants. Ce territoire d'une surface de 32,8 km de long sur 13,3 km de large se caractérise par la présence d'un réseau routier important (dont l'A13), une forte densité industrielle (90 installations soumises à autorisation - fabrication automobile, centrale thermique, chimie, cimenterie - et 140 à déclaration), une urbanisation dense avec des zones urbaines sensibles (ZUS), coexistant avec des espaces agricoles et ruraux, des zones de biodiversité riches et variées, dont un champ captant à Aubergenville, une zone de baignade à Verneuil-sur-Seine.

Dans le cadre de la législation sur les installations classées, les sites sont suivis par les services de l'Etat indépendamment les uns des autres, sans possibilité d'estimer les effets cumulés des pollutions sur une zone concernée. Pour remédier à cette situation, le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPI Vallée de Seine) a décidé de mettre en place une étude de zone en vallée de Seine, selon la méthodologie déposée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (guide INERIS de 2011). Démarche collective qui associe collectivités, industriels, administration, associations et experts. L'étude de zone a un double objectif : d'une part, étudier la compatibilité de l'état des milieux et les usages constatés, d'autre part proposer et hiérarchiser des actions.

Cette étude, pilotée par le SPI Vallée de Seine avec l'appui de la DRIEE, se compose de quatre phases : l'état des lieux, les campagnes de mesures complémentaires, l'interprétation de l'état des milieux et l'évaluation des risques sanitaires.

La phase « un » est aujourd'hui achevée. Les résultats ont été présentés

aux membres du comité de pilotage en décembre 2013. En termes de qualité de l'air, il en ressort que la réglementation française est respectée pour l'ensemble des polluants étudiés (27 « traceurs de risques »), à l'exception des particules fines (inférieures à 2,5 µm) dont les concentrations dépassent les objectifs de qualité tout en restant inférieures aux valeurs limites, et des dioxydes d'azote (NO₂) calculées par modélisations, pour lesquels la zone d'impact maximale est située le long de l'autoroute A13, avec des concentrations qui diminuent rapidement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'autoroute.

La phase « deux » de l'étude de zone est mise en place depuis 2014. Le bureau d'études en charge du dossier a été recruté suite à un appel d'offre. Cette phase a pour objectif d'effectuer des mesures complémentaires sur des zones définies sur les milieux air, eau, sols et végétaux afin de valider les données issues des modélisations et d'affiner les connaissances sur la zone d'étude.

Profitant de l'expérience du SPI Vallée de Seine, une étude de zone a été lancée en juin 2015 dans le nord-ouest de la Seine-et-Marne, dans une trentaine de communes autour de Mitry-Mory, Compans, Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne et Annet-sur-Marne, un secteur qui concentre un nombre important d'installations et d'infrastructures susceptibles de générer des nuisances sur l'environnement. Depuis plusieurs années, les associations et les élus locaux s'inquiètent de la situation environnementale de ce territoire et demandent la réalisation d'études épidémiologiques et sanitaires.

Pour en savoir plus : www.spi-vds.org

Photos © CAUE78, François Adam, Hélène Bouisson, extraites de Diagnostic patrimonial, urbain et paysager réalisé en Seine-aval par le CAUE 78 et le Service des Patrimoines et de l'Inventaire de la région Ile-de-France, 2015